

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES

Séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Lucie-des-Laurentides tenue le 25 septembre 2018 à compter de 19 h 30, la séance extraordinaire à été convoquée conformément à la loi.

ORDRE DU JOUR

1. PRÉSENCES
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
4. AVIS DE MOTION
5. RÉOLUTIONS
 - a) Plan d'implantation et d'intégration architecturale
 - b) Dérogations mineures
 - c) Nomination d'un directrice général, secrétaire-trésorier par intérim
 - d) Nomination d'un directeur des travaux publics par intérim
 - e) Acceptation de soumission pour réserve de sable
 - f) Mandater PFD Avocats pour la démolition du 1840, 9^e Rang
 - g) Adoption du règlement décrétant l'acquisition d'un camion à chargement frontal, l'affectation de la somme de 96 703,94 \$ provenant du solde disponible du règlement 004-2016 et autorisant un emprunt d'un montant de 278 296,06 \$
 - h) Donation d'un terrain à la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides
 - i) Promesse d'achat d'un terrain de la municipalité
 - j) Aide financière pour Les Rayons D'or
6. CHÈQUES ÉMIS
7. COMPTES À PAYER
 - a) Comptes à payer du mois d'août 2018
8. DÉPÔT DE RAPPORTS, DOCUMENTS, REQUÊTES, ETC.
 - a) Dépôt du rapport budgétaire pour la période du 1^{er} au 31 août 2018
 - b) Rapport voirie (2018-08-31)
 - c) Rapport d'urbanisme (août 2018)
 - d) Sommaire du rôle d'évaluation 2019

e) Proportion médiane 2019

9. MOT DE LA MAIRESSE
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. LEVÉE DE LA SÉANCE
1. PRÉSENCES

Son Honneur la mairesse Anne-Guylaine Legault préside la séance à laquelle assistent M^{mes} les conseillères Manon Bissonnette, Sophie Chénier, Annie Dufort, Carine Gohier et M. le conseiller Dominic St-Laurent

Est absente : M^{me} la conseillère Claire Valois

Est aussi présent M. Denis Malouin directeur général par intérim

Résolution
18-09-172

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est celui inscrit sur l'avis de convocation

Afin d'officialiser la nomination du directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, l'item C a été traité en premier

Résolution
18-09-173

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Sur la proposition de Mme la conseillère Manon Bissonnette, il est résolu unanimement que l'adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 10 juillet 2018 et du 14 août 2018, des séances extraordinaires du 27 et 30 juillet 2018 soient adoptés tel que modifiés au livre des délibérations.

Mme Legault mentionne qu'elle refuse de signer les procès-verbaux.

4. AVIS DE MOTION

5. RÉSOLUTIONS

Résolution
18-09-174

5. a) PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU les recommandations du 29 août 2018 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les points suivants :

PIIA, 1890, AVENUE J.-C. CLOUTIER

Il est proposé par Jean-François Lanthier et unanimement résolu de recommander au Conseil municipal d'accepter que le propriétaire procède à la rénovation extérieure du bâtiment principal sis à

l'adresse en rubrique :

- Construction d'un toit au dessus de la porte d'entrée latérale gauche;
- Réfection du revêtement extérieur pour du canexel couleur loup gris.

Les rénovations devront suivre les plans et échantillons présentés au CCU.

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Mme la conseillère Carine Gohier, il est résolu unanimement :

QUE le conseil approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 1890, avenue J.-C Cloutier de Sainte-Lucie-des-Laurentides.

Mme la conseillère Sophie Chénier mentionne qu'elle se retire des délibérations puisqu'elle a un intérêt dans ce dossier.

ADOPTÉE À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2018

Résolution
18-09-175

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU les recommandations du 29 août 2018 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les points suivants :

PIIA, 1962, CHEMIN DE SAINTE-LUCIE

Il est proposé par Jacques de Villers et unanimement résolu de recommander au Conseil municipal de refuser que les propriétaires procèdent à la rénovation extérieure du bâtiment principal sis à l'adresse en rubrique avec les échantillons déposés au dossier puisqu'il y a trop de couleurs de matériaux différents. Le CCU recommande aux propriétaires de soumettre un ensemble de couleurs plus harmonieux.

Le vote est demandé :

Mme la mairesse Anne-Guylaine Legault et Mme la conseillère Annie Dufort votent contre le refus du PIIA. Mesdames les conseillères Manon Bissonnette, Sophie Chénier, Carine Gohier et M. le conseiller Dominic St-Laurent votent pour refuser d'accorder le PIIA.

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Mme la conseillère Carine Gohier, il est résolu majoritairement :

QUE le conseil refuse le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 1962, chemin de Sainte-Lucie, de Sainte-Lucie-des-Laurentides.

ADOPTÉE À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25
SEPTEMBRE 2018

Résolution
18-09-176

b) DÉROGATION MINEURE

ATTENDU les recommandations du 29 août 2018 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les points suivants :

DM, 2041, CHEMIN TOURANGEAU

Il est proposé par Jacques De Villers et unanimement résolu de recommander au Conseil municipal d'accepter de normaliser la localisation d'un bâtiment principal unifamilial ayant une marge avant de 5.25 mètres au lieu des 7.5 mètres exigés à la grille des spécifications de la zone RES-06 du règlement de zonage 553-15.

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Mme la conseillère Carine Gohier, il est résolu unanimement :

QUE le conseil approuve la dérogation mineure pour le 2041, chemin Tourangeau, de Sainte-Lucie-des-Laurentides.

ADOPTÉE À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25
SEPTEMBRE 2018

Résolution
18-09-177

c) NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM

ATTENDU que la directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Diane Champagne, est absente du bureau pour un minimum d'un mois, et ce, depuis le 29 août dernier;

ATTENDU que la date de son retour n'est pas encore connue;

ATTENDU qu'il est nécessaire de nommer un directeur général et secrétaire-trésorier par intérim pendant cette période;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Mme la conseillère Sophie Chénier, il est résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE M. Denis Malouin soit embauché à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, et ce, rétroactivement au 18 septembre 2018;

QU'UN contrat pour une somme maximale de 7 000 \$ devra être signé entre la Municipalité et M. Malouin;

QUE ce contrat ne pourra être prolongé sans l'adoption

d'une nouvelle résolution;

QUE M. Malouin exercera tous les pouvoirs de cette charge avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités;

QUE la mairesse Madame Anne Guylaine Legault soit mandatée pour signer le contrat à intervenir entre les parties.

Mme la conseillère Annie Dufort enregistre sa dissidence.

ADOPTÉE À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2018

Résolution
18-09-178

5. d) NOMINATION D'UN DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS PAR INTÉRIM

N'ayant pas de proposeur, le projet de résolution 18-09-177 à été annulé.

Résolution
18-09-179

- e) ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR RÉSERVE DE SABLE

ATTENDU QUE des soumissions par invitation ont été demandées à quatre fournisseurs, pour la fourniture de 4 500 tonnes métriques de sable tamisé (0-3/8) devant servir d'abrasif pour les chemins d'hiver;

ATTENDU QUE nous avons reçu, deux soumissions soient:

Excavation R. B. Gauthier inc. 65 475.00 \$ taxes en sus

Excavation Réal Vaillancourt inc. 50 625.00\$ taxes en sus

ATTENDU QUE le prix soumissionné comprend le mélange avec du sel de déglçage fourni par la municipalité et la mise en tas avec une pelle hydraulique;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de M. le conseiller Dominic St-Laurent, il est résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité accepte le prix de 11.25 \$ la tonne métrique, excluant les taxes applicables du fournisseur Excavation Réal Vaillancourt inc.

ADOPTÉE À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2018

Résolution

5. f) MANDATER PFD AVOCATS POUR LA DÉMOLITION

18-09-180

DU 1840, 9^E RANG

ATTENDU que le bâtiment principal sis au 1840, chemin du 9^e Rang dans la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides représente un danger pour autrui et nuisance publique;

ATTENDU que l'inspectrice en bâtiment du Service de l'urbanisme a transmis plusieurs lettres au propriétaire de l'immeuble afin de barricader toutes portes et fenêtres ouvertes, d'ériger une clôture de chantier, d'obtenir auprès de la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides un certificat d'autorisation de démolition et de procéder à la démolition complète du bâtiment et du nettoyage du terrain et des débris;

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble contrevient à la réglementation municipale puisqu'aucune clôture rigide n'a été installée autour du bâtiment principal, que ledit bâtiment n'a pas été démolit et que la propriété n'a pas été complètement nettoyée;

ATTENDU que toute personne a présentement accès aux restes du bâtiment principal et aux débris qui jonchent la propriété;

ATTENDU que cette propriété constitue donc un danger pour la sécurité des citoyens;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Mme la conseillère Carine Gohier, il est résolu unanimement :

QUE le conseil municipal mandate la firme PRÉVOST FORTIN D'AOUST afin que soit entreprise toute procédure judiciaire appropriée devant la Cour supérieure pour installer une clôture rigide autour du bâtiment principal, pour démolir toutes les constructions situées sur la propriété et pour nettoyer ladite propriété.

Mme la mairesse Anne-Guylaine Legault mentionne qu'elle refuse de signer cette résolution, et ce en vertu de l'article 142 du Code Municipal.

ADOPTÉE À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2018

Résolution
18-09-181

5. g) APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 009-2018 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION À CHARGEMENT FRONTAL, L'AFFECTATION DE LA SOMME DE 96 703.94 \$ PROVENANT DU SOLDE DISPONIBLE DU RÈGLEMENT 004-2016 ET AUTORISANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 278 296.06 \$

CONSIDÉRANT QUE le 16 août 2018, la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs a adopté le règlement numéro 009-2018 décrétant l'acquisition d'un camion à chargement frontal, l'affectation de la somme de 96 703.94 \$ provenant du solde disponible du règlement

004-2016 et autorisant un emprunt au montant de 278 296.06 \$;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 607 du Code municipal, un règlement d'emprunt adopté par une Régie intermunicipale doit être approuvé par résolution de chaque municipalité dont le territoire est soumis à la juridiction de la régie.

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Mme la conseillère Carine Gohier, il est résolu unanimement :

D'APPROUVER le règlement numéro 009-2018 adopté le 16 août 2018 par la Régie intermunicipale des Trois-Lacs, décrétant l'acquisition d'un camion à chargement frontal, l'affectation de la somme de 96 703.94 \$ provenant du solde disponible du règlement 004-2016 et autorisant un emprunt au montant de 278 926.06 \$.

ADOPTÉE À LA SÉANCE EXTRORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2018

Résolution
18-09-182

5 h) DONATION D'UN TERRAIN À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES

ATTENDU QUE l'Association Ste-Lucie-des-Laurentides Pietracatella désire faire la donation du lot 29G subdivision 14 du rang 5 du canton 09 Doncaster, à la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides;

ATTENDU QUE l'Étude Sylvie Plourde procédera à la donation et l'enregistrement de la transaction au Registre foncier;

ATTENDU QUE l'Association Ste-Lucie-des-Laurentides Pietracatella nous fait la donation du terrain dans l'état actuel;

ATTENDU QUE tous les frais reliés à cette transaction seront au frais la municipalité de Ste-Lucie-des-Laurentides;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Mme la conseillère Annie Dufort, il est résolu unanimement :

QUE la municipalité accepte la donation de ce terrain par l'Association Ste-Lucie-des-Laurentides Pietracatella sans frais.

ADOPTÉE À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2018

Résolution
18-09-183

5. i) PROMESSE D'ACHAT D'UN TERRAIN DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE nous avons reçu une promesse d'achat pour un lot appartenant à la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides étant une partie des lots 28A et 29K du Rang 5 du Canton de Doncaster (matricule 5110-71-9085)

ATTENDU QUE l'évaluation municipale de ce terrain est de 25 300 \$;

ATTENDU QUE ledit terrain est difficile d'accès n'étant accessible que par un étroit droit de passage;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Mme la conseillère Manon Bissonnette, il est résolu unanimement :

QUE le conseil accepte de vendre une partie des lots 28 A et 29K du Rang 5 du Canton Doncaster (matricule 5110-71-9085) pour la somme de 12 650 \$ à Mme Kim Boisclair et Monsieur Steve Joly, conditionnellement à la construction d'une maison résidentielle dans les deux ans de la signature du contrat à intervenir entre les parties;

QUE la mairesse et le directeur général sont mandatés pour signer le contrat au nom de la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides.

ADOPTÉE À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2018

Résolution
18-09-184

j) AIDE FINANCIÈRE POUR LES RAYONS D'OR

CONSIDÉRANT QUE Les Rayons d'Or désirent organiser des activités de conditionnement physique;

CONSIDÉRANT QUE Les Rayons d'Or veut répondre un besoin exprimé par les résidents d'avoir des activités et offrir une diversité d'évènements ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour permettre de l'embauche d'une professeure de conditionnement physique est de 900 \$;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Mme la conseillère Sophie Chénier, il est résolu unanimement;

D'ACCEPTER de faire un don de 450 \$ au Rayons d'Or pour aider à financer cette activité.

Mme la conseillère Manon Bissonnette mentionne qu'elle se retire des délibérations puisqu'elle a un intérêt dans ce dossier.

ADOPTÉE À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2018

Résolution
18-09-185

6. CHÈQUES ÉMIS

Le directeur général par intérim ayant déposé la liste des chèques émis au cours du mois de juillet 2018, il est proposé par Mme la conseillère Sophie Chénier, que le montant total de 31 403.41 \$ pour les chèques émis soit approuvé.

NOM	MONTANT
DORÉ MATHIEU	200.00
ASS.POUR LA SAUVEGARDE DU L.MÉNARD	50.00
PETITE CAISSE	156.65
GAGNÉ LINDA	200.00
CAISSE POPULAIRE STE-AGATHE	540.20
CAISSE POPULAIRE STE-AGATHE	296.04
CAISSE POPULAIRE STE-AGATHE	743.98
CAISSE POPULAIRE STE-AGATHE	414.30
CAISSE POPULAIRE ST-MARTIN-DE- LAVAL	1,410.84
CAISSE DESJARDINS DE L'ÉDUCATION	213.29
BANQUE NATIONALE DU CANADA	572.04
BANQUE NATIONALE DU CANADA	945.88
BANQUE ROYALE DU CANADA	726.76
BANQUE DE MONTRÉAL	483.06
C.D. MONTCALM OUAREAU	546.40
C.DESJARDINS VALLÉE DES PAYS- D'EN-HAUT	536.80
SCFP	1,921.01
HYDRO-QUEBEC	238.77
HYDRO-QUEBEC	694.67
HYDRO-QUEBEC	34.95
HYDRO-QUEBEC	694.67
HYDRO-QUEBEC	694.67
HYDRO-QUEBEC	1,133.52
HYDRO-QUEBEC	456.89
HYDRO-QUEBEC	41.25
HYDRO-QUEBEC	1,379.40
HYDRO-QUEBEC	41.35
HYDRO-QUEBEC	686.19
HYDRO-QUEBEC	522.85
HYDRO-QUEBEC	37.85
HYDRO-QUEBEC	384.22
HYDRO-QUEBEC	268.06
HYDRO-QUEBEC	124.47
HYDRO-QUEBEC	27.88
HYDRO-QUEBEC	763.34
BELL CANADA	70.53
BELL CANADA	70.53
BELL CANADA	153.98
SERVICES DE CARTES DESJARDINS	24.15
HARNOIS GROUPE PÉTROLIER	5,741.66
BELL CANADA	88.59
BELL CANADA	91.63
BELL MOBILITÉ	190.72
FINANCIÈRE MANUVIE	4,451.55
LOYER BAIL/CLE CAPITAL	1,245.94
NORTRAX PRÉLÈVEMENT	2,481.22
TOTAUX	31 403.41

ADOPTÉE À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25
SEPTEMBRE 2018

Résolution
18-09-186

7. COMPTES À PAYER

Le vote est demandé :

Anne-Guyline Legault (mairesse) – s’abstient;
Sophie Chénier (conseillère #1) – pour;
Annie Dufort (conseillère #2) – contre le paiement des factures de Relais-Expert-Conseil et de PFD Avocats;
Manon Bissonnette (conseillère #4) – pour;
Dominic St-Laurent (conseiller #5) – pour;
Carine Gohier (conseillère #6) – pour.

Sur la proposition de Mme la conseillère Sophie Chénier, il est résolu à la majorité des conseillers que les comptes à payer présentés pour un montant total de 128 381.06 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je soussignée Denis Malouin, directeur général par intérim, certifie qu’il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides.

Denis Malouin, directeur général par intérim

ADOPTÉE À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25
SEPTEMBRE 2018

8. DÉPÔT DE RAPPORTS, DOCUMENTS, REQUÊTES, ETC.

a) Dépôt du rapport budgétaire pour la période du 1^{er} au 31 août 2018

9. MOT DE LA MAIRESSE

10. PÉRIODE DE QUESTIONS (DE 20 H 49 À 21 H 35)

Quelques questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes présentes dans la salle.

Résolution
18-09-187

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Mme la conseillère Carine Gohier, il est résolu unanimement que la séance soit levée à 21 h 35.

Anne-Guyline Legault, mairesse

Denis Malouin, directeur général par intérim